

Comité Syndical
du 14 décembre 2020 - 9h00
Espace DEWAILLY – Amiens

L'année deux mille vingt, le lundi quatorze décembre, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'espace Dewailly, Amphithéâtre Jean Cavailles à Amiens sous la présidence de Monsieur Pascal RIFFLART, Président.

Etaients présents les représentants des établissements publics de coopération intercommunale suivants :

Communauté d'agglomération Amiens Métropole :

Mme Brigitte FOURÉ
M. Paul-Eric DECLE
M. Pierre SAVREUX
Mme Annie VERRIER
M. Pascal RIFFLART
Mme Margaux DELÉTRÉ
M. Franck DARRAGON
M. Alain GEST
M. Jean Claude RENAUX (arrivé au point des questions diverses)
M. Patrick DESSEAUX
M. Joseph DEBART
M. Bernard BOCQUILLON

Communauté de communes Avre Luce Noye

M. Hubert CAPELLE

Communauté de communes du Grand Roye

M. Joël SUIN

Communauté de communes Nièvre et Somme

M. Philippe FRANCOIS
M. Pascal GAILLARD
M. Jean-Philippe DELFOSSE

Communauté de communes Pays du Coquelicot

Mme Virginie CARON-DECROIX

Communauté de communes Somme Sud-Ouest

M. Alain DESFOSES
M. Jean-Jacques STOTER
M. Xavier LENGLET

Communauté de communes Territoire Nord Picardie

M. Jean-Michel MAGNIER
M. François DURIEUX
M. Bernard THUILLIER

Communauté de communes du Val de Somme

Mme Brigitte LEROY
M. Alain BABAUT
M. Stéphane CHEVIN

Sauf :

M. MERCUZOT donne pouvoir à M. Pascal RIFFLART
M. SAVREUX donne pouvoir à M. Paul-Eric DECLÉ
Mme Anne PINON donne pouvoir à Annie VERRIER
Mme Maryse VANDEPITTE donne pouvoir à Paul-Eric DECLÉ
Mme Bénédicte THIEBAUT donne pouvoir à M. Joël SUIN
Mme Annick LEMAIRE donne pouvoir à M. Philippe FRANCOIS
Mme Anna-Maria LEMAIRE donne pouvoir à Mme Virginie CARON-DECROIX
M. Michel WATELAIN donne pouvoir à M. Pascal RIFFLART
M. Claude CLIQUET donne pouvoir à Mme Virginie CARON-DECROIX
Mme Isabelle DE WAZIERS donne pouvoir à M. Jean-Jacques STOTER
M. Francis PETIT donne pouvoir à François DURIEUX
Mme Christelle HIVER donne pouvoir à M. Jean-Michel MAGNIER
M. Didier DINOARD donne pouvoir à M. Alain BABAUT

Absent (e)s :

M. Marc FOUCAULT (CA Amiens Métropole)
Mme Isabelle SAVARIEGO (CA Amiens Métropole)
M. Philippe THEVENIAUD (CA Amiens Métropole)
Mme Florence RODINGER (CA Amiens Métropole)
M. Georges DUFOUR (CA Amiens Métropole)
M. Pascal OURDOUILLÉ (CA Amiens Métropole)
M. Alain DOVERGNE (CC Avre Luce Noye)
M. Alain SURHOMME (CC Avre Luce Noye)
Mme Catherine QUIGNON (CC Grand Roye)
M. Pascal DELNEF (CC Nièvre et Somme)
M. Pascal BOHIN (CC Somme Sud-Ouest)
M. Alain NOBLESSE (CC Somme Sud-Ouest)

Etaiement également présents :

Dalila BOUDLAL, PNP finances
Marie COLLONVILLÉ, responsable PCAET
France DAVID, responsable communication, concertation, évènementiel
Magali DELBOUILLE, responsable SCOT

Christelle DOREMUS-BEAUDOIN, assistante de direction
Séverine HÉDIN, responsable développement économique
Emilie LERIVEREND, responsable finances et administration générale
Antoine MAZÉ, responsable PMRU
Laurence RATAUX, développeur économique
Fabien ROCHE, responsable Tourisme
Alexandre ROCHE, responsable Transition Energétique

Accueil du président pour remercier les élus d'être présents et les informer qu'à partir de l'an prochain un planning prévisionnel des réunions sera transmis aux élus.

La séance est ouverte à 9 heures.

Après appel des élus, il est constaté que le quorum est atteint.

Monsieur Paul-Eric DECLE est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu du comité syndical du 23 novembre 2020 est validé à l'unanimité.

1- Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations au Bureau et au Président

Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations au Bureau et au Président :

- Décision du Bureau du 4 décembre 2020

PCAET : Avenant de prolongation à la convention ADEME/Pôle métropolitain du Grand Amiénois.
Dans le cadre de l'élaboration du PCAET, une étude spécifique a été lancée pour le secteur agricole.
Il s'agit de la démarche Clim'Agri pour un montant total de 33 180€ HT.

Convention d'aide financière

Une convention d'aide financière a été signée en 2019 avec l'ADEME pour un montant de 16 590€ soit 50% de la dépense. Ce contrat se termine juridiquement le 12 mars 2021 avec un rapport définitif à faire parvenir 45 jours avant.

La crise sanitaire ne nous permettra pas un rendu dans les temps, aussi nous avons sollicité l'ADEME pour demander un avenant de prolongation nous permettant de terminer la dernière phase « élaboration du plan d'actions » comme le prévoit la démarche Clim'Agri. Cet avenant permettra de bénéficier de l'aide financière prévue au contrat, un report de 6 mois jusqu'en septembre 2021 a été demandée.

Le Président est autorisé à signer l'avenant de prolongation à la convention ADEME/PMGA 2019.

- Décision du Président du 8 décembre 2020

Arrêté portant désignation de Monsieur Paul-Eric DECLE à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC).

Une réunion de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Somme (CDAC) se tient le mercredi 16 décembre 2020 à 15h30.

Messieurs RIFFLART (Président) et FOUCAULT (Désigné par délibération du 23/11/2020 pour représenter le Président du Pôle métropolitain à la CDAC) étant indisponibles à cette date, le Président du Pôle métropolitain a pris un arrêté afin de désigner Monsieur DECLE pour siéger à cette réunion.

Indemnité au Trésorier :

Pour faire suite aux échanges qui ont eu lieu lors du Bureau du 04 décembre dernier, l'administration a pris attache auprès de Mme DAVID-MOALIC (Cheffe de Service Comptable de la Trésorerie Grand Amiens et Amendes).

Cette dernière a confirmé que l'indemnité au Trésorier est supprimée.

Emilie LERIVEREND donne explication sur cette indemnité qui fait référence aux textes entérinant la fin du régime des indemnités de conseils allouées aux comptables publics.

- 1/ Question écrite n° 13472, publiée dans le JO Sénat du 02/04/2020 - page 1560 ;
- 2/ Arrêté du 20 août 2020 abrogeant l'arrêté du 12 juillet 1990 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de payeur des départements, des régions et de leurs établissements publics ;
- 3/ Arrêté du 20 août 2020 abrogeant l'arrêté du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux

Monsieur BOCQUILLON apporte une précision sur cette procédure nouvelle qui sera imputée budgétairement sur les dotations de l'Etat.

SCoT et Urbanisme : Service Administration Droits des Sols : Présentation de la convention pour le renouvellement au 1^{er} juillet 2021

Monsieur RIFFLART indique que cette procédure date de 2016 et qu'il est nécessaire de faire un point sur la mutualisation qui est le corps de ce que doit être le Pôle.

Monsieur Jean-Michel Magnier avait souhaité faire un point sur le mode de fonctionnement de la convention avec Madame VAN DER HAEGEN qui gère le service à Amiens Métropole. Ce point avait été reporté par le bureau par défaut de connexion internet mais le Pôle organisera un séminaire sur ce thème mi-février en associant les Vice-Présidents, les membres du bureau et techniciens éventuels.

Monsieur Magnier pense que tout est dit et qu'il est nécessaire de réunir l'ensemble de l'exécutif des EPCI, afin qu'il y ait une organisation de la position politique et aussi avoir un ressenti car la convention sera pour 6 ans donc un mandat complet par rapport à l'ancienne version.

Monsieur RIFFLART précise que des questions se posent sur la dématérialisation de ces actes... un séminaire sera l'occasion d'apporter les réponses.

Monsieur DESFOSES intervient car il avait été acté que le service viendrait rencontrer les services mais il souhaite que les secrétaires de mairie soient également associées.

Monsieur RIFFLART répond que des réunions peuvent être mises en place mais il n'y a pas d'inconvénient à ce que les secrétaires de mairie y participent.

Ce dossier est donc reporté pour le moment et fera l'objet d'une validation lors d'un prochain comité syndical pour renouveler les conventions.

2- **AFFAIRES GÉNÉRALES : Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Somme aval et cours d'eau côtiers : Désignation d'un représentant.**

Le dernier renouvellement de la CLE s'est tenu en 2018 et court pour 6 ans soit jusqu'en 2024. Les services de la Préfecture de la Somme travaillent actuellement pour la mise à jour de l'arrêté portant composition de la CLE. Le Pôle métropolitain dispose d'un représentant au sein du collège des Collectivités territoriales et établissements locaux.

Suite aux élections municipales de 2020, il convient de désigner un représentant du Pôle métropolitain du Grand Amiénois en remplacement de Monsieur BELAYERT qui n'est plus désigné au sein du Comité Syndical de ce dernier.

Pour rappel, la nomination en CLE est nominative et non substituable.

Il est proposé aux membres du comité syndical de désigner un représentant.

M. DESSEAUX est candidat.

Adopté à l'unanimité.

3- **AFFAIRES GÉNÉRALES : Commissions d'étude - Désignation des membres**

Le Comité syndical a délibéré lors de l'instance du 23 novembre pour désigner les membres au sein des commissions d'étude du Pôle métropolitain.

Il est important de constituer les commissions afin que les dossiers de travail puissent être étudiés.

Il est demandé aux représentants d'Amiens Métropole de se manifester par mail avant le 10 janvier prochain auprès de Mme LERIVEREND afin de se positionner dans les Commissions.

Une 3^{ème} délibération sera prise lors du prochain Comité syndical pour les intégrer.

Nous aurons également le retour de la CC2SO dont le Conseil communautaire se réunit visiblement aujourd'hui.

Il est demandé aux membres du Comité syndical de compléter la délibération et d'intégrer les élus ci-dessous :

PCAET et Transition Ecologique	
Amiens Métropole	RODINGER Florence DELÉTRÉ Margaux
CC Territoire Nord Picardie	AVISSE Frédéric PETIT Franck
Administration Générale	
CC Territoire Nord Picardie	CRAMPON Laurent DOMONT Anne-Sophie MASSET Jacques
Développement Economique et Emploi Insertion	
CC Territoire Nord Picardie	DELGOVE Rachèle MAQUET Claude MASSET Jacques

Commission SCoT et Urbanisme	
CC Territoire Nord Picardie	DOMONT Anne-Sophie
	DURIEUX François
	THUILLIER Bernard
Commission Tourisme	
CC Territoire Nord Picardie	BOUCHY Jean-Michel
	CARPENTIER Audrey
	DELGOVE Rachèle
Commission Mobilité	
CC Territoire Nord Picardie	BLOCKLET Patrick
	CRAMPON Laurent
Commission Aménagement Durable, Grands Projets et Santé	
CC Territoire Nord Picardie	DELAMOTTE Romain
	DELGOVE Rachèle

Adopté à l'unanimité.

4- AFFAIRES GÉNÉRALES : ADUGA - Désignation des représentants

Monsieur le Président indique que le Comité syndical a délibéré lors de l'instance du 23 novembre pour désigner les représentants du Pôle métropolitain au sein des instances de l'ADUGA.

Il est demandé aux membres du Comité syndical d'intégrer les élus dont les noms nous ont été communiqués.

Il ne nous manque plus que la CC2SO dont le Conseil Communautaire se réunit ce jour et qui communiquera ses désignés afin de compléter notre délibération.

Conseil d'Administration et Assemblée Générale

Communauté de Commune du Grand Roye : Bénédicte THIEBAUT (titulaire)
Pascal DELNEF (suppléant)

Adopté à l'unanimité.

5- RESSOURCES HUMAINES : Tableau des Effectifs

Madame FOURÉ, Vice-Présidente chargée de l'Administration Générale présente le point.

Il s'agit uniquement de recenser les agents recrutés directement par le Pôle métropolitain qui sont au nombre de 4.

En effet, les agents dits « GUP » apparaissent dans le tableau des effectifs d'Amiens Métropole.

Suite aux mouvements de personnel (2 arrivées en 2019 et 2 arrivées en 2020), il y a lieu de modifier le tableau des effectifs comme suit :

FILIERE ADMINISTRATIVE	POURVU	A POURVOIR
Attaché	1	
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	
Adjoint Administratif	1	
FLILIERE TECHNIQUE		
Ingénieur	1	

Le tableau des effectifs est adopté à l'unanimité.

6- RESSOURCES HUMAINES : Adhésion aux services de médecine préventive.

Madame FOURÉ, Vice-Présidente en charge de l'Administration Générale informe les élus que la situation du personnel Hors GUP sera uniquement abordée ce jour, en rapport avec la décision prise au point précédent sur le tableau des effectifs, donc pour les 4 agents.

Le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois dans le cadre de la gestion de son personnel a obligation de veiller au bien-être de ces agents, à la surveillance médicale et ce, dès l'embauche du 1er salarié. En application de l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les collectivités territoriales et leurs établissements publics doivent obligatoirement disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive dont les missions sont assurées par un ou plusieurs médecins, soit :

- En créant leur propre service,
- En adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, ou à un service commun à plusieurs collectivités ou au service créé par le Centre de gestion.

Pour répondre à cette obligation et pour réduire au maximum les dépenses qui en résultent, le Centre de Gestion de la Somme a créé un service de médecine professionnelle et préventive à la disposition de ses collectivités affiliées.

Les prestations fournies sont celles prévues par le décret n°85.603 du 10 juin 1986 modifié par le décret du 16 juin 2000, à savoir :

- Une visite d'aptitude à l'emploi lors du recrutement,
- Un examen médical annuel,
- Une surveillance spéciale pour les agents exposés à certains risques particuliers (radiologies pulmonaires),
- Des actions sur le milieu de travail,

L'adhésion à ce service entraîne le paiement d'une cotisation annuelle dont le montant est de 58,00€ par agent pour les collectivités et établissements publics affiliés.

Le Pôle métropolitain est affilié au Centre de Gestion de la Somme.

Le Comité syndical décide d'adhérer au service de médecine professionnelle et préventive auprès du Centre de Gestion pour les 4 agents et autorise le Président à signer la convention d'adhésion.

7- TOURISME : Observatoire du Tourisme : Participation à l'étude.

Monsieur le Président laisse Monsieur Paul-Eric DECLE, Vice-Président chargé du Tourisme présenter le point et précise que le Tourisme est important et sera un jour appelé à être mutualisé sur les territoires.

Le Pôle métropolitain du Grand Amiénois a construit une stratégie de développement touristique en 2019. Dans son axe 3, celle-ci propose de « Développer l'observation touristique sur le territoire ». Parallèlement, le Département de la Somme a actualisé son Schéma de Développement Touristique qui consacre également une action à l'amélioration de l'observation touristique à l'échelle de la Somme.

Dans ce contexte de convergence des stratégies, le Pôle métropolitain a rapidement pris contact avec le Département pour engager une action mutualisée portant sur le développement de l'observatoire touristique de la Somme. Cet observatoire est piloté par l'Agence Somme-Tourisme.

Dès le mois de janvier 2020, le Département a réuni Somme-Tourisme, les trois grands territoires Samariens (PNR Baie de Somme, Pôle métropolitain et PÉTR Cœur des Hauts-de-France) et le Comité Régional du Tourisme et des Congrès, pour travailler à la construction d'un nouvel observatoire du tourisme. Après un rapide diagnostic des données disponibles et un recensement des besoins, il a été décidé de mener une étude permettant d'estimer, assez précisément, l'impact du tourisme sur la Somme et les trois territoires concernés. Cette étude permettra à Somme-Tourisme et aux trois grands territoires de disposer d'une matrice de calcul des retombées économiques du tourisme sur les territoires.

Cette étude sera menée durant toute l'année 2021, avec notamment des enquêtes de clientèles pour estimer les dépenses réalisées sur les territoires. Les résultats et la matrice réutilisable (une pour la Somme, et une pour chacun des grands territoires) seront disponibles à la fin du premier trimestre 2022. La mise à jour annuelle de la matrice sera ensuite possible de manière autonome.

L'appel d'offres, réalisé par Somme-Tourisme sur la base d'un cahier des charges rédigé collectivement, a abouti à la sélection d'un prestataire spécialisé. Le montant de l'étude s'élève à 46 890 € TTC. Le Département propose de prendre en charge une partie du coût de l'étude à hauteur de 25 000 €. Les trois territoires se répartissent le reste à charge.

La répartition des participations a été calculée en fonction de deux variables : population du territoire et nombre de lits touristiques du territoires (selon chiffres INSEE disponibles). Elle s'établit de la manière suivante :

CALCUL DES PARTICIPATIONS POUR L'OBSERVATOIRE TOURISTIQUE MUTUALISE

Prise à compte à parité du poids démographique (nombre d'habitants) et du poids touristique (nombre de lits touristique)

	Conseil Départemental	PÉTR Cœur des HDF	Pôle métropolitain Grand Amiénois	Baie de Somme 3 vallées	TOTAL partenaires	TOTAL partenaires et Conseil Départemental
Nombre de lits touristiques		19 600 <i>1,2/10</i>	33 400 <i>1,9/10</i>	118 000 <i>6,9/10</i>	171 000 <i>10/10</i>	
Nombre d'habitants		67 000 <i>1,2/10</i>	387 000 <i>6,7/10</i>	120 000 <i>2,1/10</i>	574 000 <i>10/10</i>	
Total participation <i>en euros HT</i>	20 834	2 198 <i>(2,4/20)</i>	7 876 <i>(8,6/20)</i>	8 242 <i>(9/20)</i>	18 316 <i>(20/20)</i>	39 150 € HT
Total participation <i>en euros TTC</i>	25 000	2 638	9 451	9 890	21 980	46 980 € TTC

Monsieur DECLÉ précise que l'objectif de l'observatoire est de permettre de savoir qui vient sur les territoires.

Monsieur RIFFLART indique que dans le cadre des observatoires nous sommes inondés de données et par conséquent un contrôle de qualité est difficile à opérer avant de pouvoir faire une analyse. Il souhaite connaître les procédures qui seront mises en place pour entrer dans cet observatoire.

Monsieur Fabien Roche, responsable Tourisme prend la parole et précise qu'un cahier des charges précis, avec méthodologie varie en fonction du bureau d'études. Les flux sont des solutions qui se mettent en place avec notamment le suivi des traces de téléphone mobile par exemple, anonymisation des données précises. L'observatoire sera constitué de données vérifiables et validables pour être crédibles. Monsieur RIFFLART demande à vérifier le cahier des charges, Monsieur ROCHE indique que la commission tourisme aura les renseignements.

Il est proposé que le Pôle métropolitain participe, dans le cadre de la stratégie touristique, à cette étude à hauteur de 7 876 € HT et d'engager les crédits correspondants (*article 6042*).

Adopté à l'unanimité.

8- Questions diverses

Monsieur Hubert CAPELLE, vice-président chargé du PCAET souhaite faire un retour sur la fresque climat validé le 12 novembre dernier :

L'objectif de cet atelier présenté en visio « web-atelier » était de relier et faire ressortir les causes du changement climatique, de façon ludique autour de cartes (causes et conséquences pour notre planète).

Un questionnaire sera envoyé aux Maires, EPCI, entreprises de notre territoire pour faire remonter les idées, actions qui seront et pourraient être mises en place.

Monsieur RIFFLART intervient car un PCAET doit être mise en place tout comme le Contrat de Transition Écologique pour avoir des moyens d'agir, mettre en place des processus. C'est un travail important pour les commissions et ainsi avoir un rendu concret, des solutions, des réflexions sur les friches... un travail collectif pour aboutir sur quelque chose de durable, réalisable et intégrer les travaux déjà réalisés, exemple : les friches (ADUGA), la méthanisation (CC2SO) ...

Monsieur RENAUX précise que tous les moyens complémentaires qui permettront de faire baisser les énergies fossiles et à effet de serre sont importants : production électrique importante ... aujourd'hui il ne faut pas renoncer mais trouver de vraies alternatives, travailler avec les biogaz, l'énergie en France n'est pas forcément mauvaise.

Monsieur DESFOSSÉS présente brièvement le cluster vert de son territoire, et indique qu'il faut se servir des plans de relance pour lancer une dynamique, rebondir et développer nos territoires, les faits sont présents et il faut se servir de ce qui est mis en place pour rebondir par exemple 100 milliards pour le plan de relance et 30 milliards pour l'écologie, les EPCI doivent utiliser ces moyens pour créer du renouvelable.

Madame Fouré fait par du développement de la photovoltaïque sur Amiens et sa métropole, cette énergie utilisée sur les bâtiments publiques peut également être réalisée sur les résidences des particuliers.

Monsieur RIFFLART conclut sur les filières de la CC2SO et Amiens, l'outil comme le CTE doit être une unité sur l'ensemble du territoire.

En conséquence il sera nécessaire de faire un séminaire en juin en partant des friches identifiées depuis de nombreuses années. Depuis ces dispositifs il faudra travailler sur ce que nous pouvons utiliser immédiatement, ce qu'il faut faire et comment les inscrire dans les nouveaux outils mis en place (Européen ou Français) intégrer le CTE dans le PCAET, ne pas faire une énergie punitive mais des énergies de filières (sans maillons faibles) cohérentes. Faire une analyse des outils et réflexions sur les territoires.

Monsieur le Président informe les élus que la CDAC se réunira mercredi 16 décembre pour un dossier d'extension sur la zone de Glisy. La commission Développement Economique et Emploi/Insertion n'étant pas encore en place, ce dossier n'a pas pu être étudié par cette dernière. Un avis de la part du Pôle métropolitain est cependant indispensable.

L'ADUGA a donc émis un avis technique sur ce dossier qui est soumis par Monsieur GRANGE aux membres du comité syndical présents. Ceux-ci ont émis un avis favorable sur ce dossier.
Monsieur BABAUT, co-président de la Commission Développement Economique et Emploi/Insertion est disposé à recueillir toutes observations complémentaires.

Le Président lève la séance à 10 heures 39 et souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Le Président,

 Pascal RIFFIART.

